

Apporter les moyens humains et matériels en cohérence avec le projet

Des définitions

- ⇒ Cohérence : rapport entre les objectifs fixés et les moyens mis en œuvre pour les atteindre
- ⇒ Moyens humains : l'ensemble des personnels nécessaire à la mise en œuvre (animateurs, directeurs, personnels de service, prestataires...)
- ⇒ Moyens matériels : comprend le matériel logistique, pédagogique et financier nécessaires à la mise en œuvre

Des références théoriques

- ⇒ Réf à la méthodologie de projet
- ⇒ Réf au critère "partager le projet de la conception à l'évaluation"
- ⇒ Réf au critère "constituer une équipe d'animation qualifiée et disposant de compétences variées"
- ⇒ Réf au critère "proposer des conditions d'accueil (espaces intérieurs et extérieurs, aménagement, accueil physique) adaptées aux enfants, aux jeunes et aux familles"

Des préconisations

- ⇒ Ce critère se rapporte à l'ensemble des critères de la charte qualité. La mise en œuvre de la qualité nécessite un investissement sur les locaux, les personnels, le matériel, le budget pédagogique...
- ⇒ Avoir une vision prospective afin de trouver les moyens nécessaires à la mise en œuvre du projet
- ⇒ Lorsque l'organisation de l'accueil de mineurs est assurée ou déléguée à une association, il serait nécessaire de formaliser le partenariat avec la collectivité territoriale concernée (communes, intercommunalités...) à travers une convention pluriannuelle d'objectifs. Au-delà des conventions de mise à disposition de locaux ou de personnels qui sont impératifs au bon fonctionnement, cette convention pose les projets politiques du territoire et de l'association, les conditions de partenariats, de mise en œuvre, d'évaluation et de financement.

Des questionnements

- ⇒ Le schéma de développement du projet ou de l'activité prévoit-il les moyens nécessaires ?
- ⇒ Enjeux de la mobilité : les moyens de transport existants sont-ils suffisants ? Quels sont les modes de déplacement des jeunes ? Faut-il en envisager et budgétiser des ramassages ?
- ⇒ Enjeux des locaux : les locaux dans lesquels se déroule l'ACM sont-ils adaptés ? Faut-il les mettre aux normes PMI pour l'accueil des moins de 6 ans ? Au regard de l'augmentation de la fréquentation, sont-ils assez grands ?
- ⇒ Enjeux des moyens humains : des hausses de fréquentation ou la spécificité du public ne nécessitent-elles pas des recrutements ? L'appel récurrent aux contrats précaires permettent-ils une stabilité et la qualité de la mise en œuvre du projet ?